

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Dates des élections: 10 et 11 février 1986

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Syrie, le Conseil du Peuple, est composé de 195 députés élus pour 4 ans. Aux termes de la Constitution, l'Assemblée doit être composée à moitié d'ouvriers et de paysans; le nombre de députés de cette catégorie est actuellement de 99.

Système électoral

Est électeur tout citoyen syrien âgé de 18 ans révolus, inscrit au registre de l'état civil, à moins d'être un malade mental ou d'avoir été condamné pour un crime grave.

Sont éligibles au Conseil du Peuple les électeurs âgés de 25 ans révolus. Les fonctionnaires et les membres des forces armées doivent démissionner de leurs fonctions s'ils sont élus députés. Comme indiqué ci-dessus, l'Assemblée doit être composée à moitié d'ouvriers et de paysans: ces conditions sont stipulées dans la Loi électorale. Tous les parlementaires sont élus au suffrage majoritaire simple à un tour. Les membres du Conseil du Peuple représentent l'ensemble de la population et leur mandat ne peut faire l'objet d'aucune restriction ou condition.

Hormis les cas prévus par la loi, le membre élu se consacre exclusivement au mandat du Conseil. Son poste ou son emploi lui est réservé pendant la durée du mandat qui est considéré comme un service actif. Les candidats se présentent à titre individuel même s'ils sont membres d'un parti politique.

En cas de vacance d'un siège du Conseil pour un motif quelconque, il est procédé à une élection partielle dans les 90 jours suivants, sous réserve que la vacance ne se produise pas dans les six derniers mois de la législature.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les élections de 1986 au Conseil du Peuple ont consacré le retour en force du Parti communiste et un succès des femmes qui ont plus que doublé le nombre de leurs sièges. Le grand vainqueur était le parti *Baas* au pouvoir avec 129 sièges sur les 195 du Parlement. Les communistes qui n'étaient pas représentés à la précédente législature ont remporté neuf sièges. Le Conseil comptait en tout 88 nouveaux membres à l'issue du scrutin.

La séance inaugurale du nouveau Parlement, tenue le 27 février, a été ouverte par le Président de la République, M. Hafez al-Assad.

Données statistiques

1. Répartition des sièges au Conseil du Peuple

Formation politique	Nombre de sièges
Front national progressiste	
- Parti <i>Baas</i> arabe socialiste	129
- Union socialiste arabe de Syrie	9
- Unionistes socialistes	8
- Parti socialiste arabe	5
- Parti communiste syrien	9
Indépendants.	35
	195

2. Répartition des membres du Conseil du Peuple suivant le sexe

Hommes.	177
Femmes.	18
	195